

«Genre» «Nom» «Prénom»  
«Qualité»

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 octobre 2014 - 20H00

**Présents** : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, CHAPTARD Michel, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, GARRACHON Annie, LOBJOIS Corine, FERREIRA Raquel, ANTUNES Fernand, DE JESUS José, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, EMPSON Valérie, LONCHAMBON Jacqueline, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick.

**Absents** : MM. ESTIER Pascal (procuration à Mme LONCHAMBON Jacqueline), M. MEUNIER Thierry (procuration à Mme MEGE Isabelle), Mme BOUCETTA Mounia (procuration à Mme EMPSON Valérie).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Taxe d'aménagement
- Travaux :
  - Choix de l'entreprise pour travaux du Lotissement Les frênes
  - Lancement de l'appel d'offres pour les travaux d'assainissement 2015 - 2016
- PLU
- Affaires foncières
- Services publics
- Subventions associations
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Lecture du précédent compte-rendu du Conseil Municipal du 30/09/2014 : accord à l'unanimité.

### TAXE D'AMENAGEMENT :

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement à 2% sur l'ensemble du territoire communal et les exonérations précédemment votées pour ne pas alourdir les charges des contribuables concernés.

### TRAVAUX :

Lotissement les Frênes : Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la consultation des entreprises pour la tranche ferme des travaux de voirie et de viabilisation des lots, 5 entreprises ont fait une proposition. Suite à l'analyse du Cabinet de maîtrise d'œuvre GEO CONCEPTION, un premier classement a été établi. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des négociations avec les 3 premiers candidats.

Assainissement : Le Maire a présenté le programme de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement établi par le Cabinet SOMIVAL. Le Conseil Municipal valide le Document de Consultation des Entreprises (DCE) pour le lancement de l'appel d'offres.

### P.L.U. :

Une réunion de démarrage a eu lieu le 14 octobre avec le Cabinet Réalités chargé de la reprise de la procédure d'élaboration du PLU. La compatibilité devra être vérifiée avec certains documents comme le Programme Local de l'Habitat de Manzat-Communauté, le SDAGE, le schéma directeur d'assainissement, les servitudes d'utilité publiques ...

Un rappel de la procédure a été fait par le cabinet. Il demande qu'un « Sursis à statuer » d'une durée de 2 ans soit annoncé systématiquement dans les certificats d'urbanisme afin d'informer les propriétaires sur les éventuels changements du POS au PLU.

La mission du cabinet d'études consiste à actualiser les données en fonction des nouvelles réglementations : Loi Grenelle de l'environnement, Loi ALUR...et d'intégrer une analyse

précise de l'activité agricole, faite en collaboration avec la Chambre d'Agriculture. Les remarques des Personnes publiques associées devront être prises en compte et la diminution des 33 ha de zones U réalisée. Lors de la prochaine réunion seront revus les zones agricoles et le PADD. Le groupe de travail se réunira prochainement.

#### AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété cadastrée AV 311 d'une superficie de 1 600 m<sup>2</sup>, comportant une habitation, vendue 152 000 € par M. Benoît CHALVET au profit de M. et Mme Noël ANDRE.

#### SERVICES PUBLICS :

La Poste : Le Maire relate l'entretien intervenu le 03 octobre 2014 avec le Délégué Régional du groupe La Poste, ainsi que son courrier du 07 octobre, concernant l'avenir du bureau de poste de la Commune. La Poste constate une baisse d'activité de 35 % depuis la dernière réorganisation, ce qui se traduirait par une réduction des horaires de 27 h à 18 h hebdomadaires, avec suppression de l'ouverture du samedi matin. La transformation en Agence postale communale est même préconisée. Un accueil en Mairie est irréalisable en raison de la configuration des locaux exigus et sans confidentialité.

M. De Jésus explique que les buralistes vendent les produits postaux, ce qui réduit l'activité du bureau de Poste.

Des demandes de soutien ont été adressées aux Parlementaires. Des actions avec l'aide de la population seront envisagées.

#### SUBVENTION ASSOCIATION :

Mme Lobjois, présidente de l'Amicale Laïque sort de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (moins une abstention Mme Raquel Ferreira) décide de verser à l'Amicale Laïque une subvention de 4 000 € (dont fonctionnement 2 000 € et Arbre de Noël 2 000 €).

#### DETR :

Une demande de subvention au titre de la DETR (30%) sera adressée à la Sous-Préfecture pour la rénovation du mur d'enceinte du cimetière du Bourg, d'un montant de travaux de 63 391 € HT.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Projet de territoire de Manzat-Communauté : les réunions de présentation du diagnostic et la synthèse ont eu lieu les 09 et 18 octobre, en présence de tous les élus. Il intégrera le Contrat Auvergne Plus financé par la Région Auvergne.

- Accord du Conseil Municipal pour le barème de classement des prix des Maisons fleuries 2014. A la demande de plusieurs conseillers municipaux, le système de prix devra être revu l'année prochaine.

- Conférence-débat de l'Association pour le Droit de Mourir dans la dignité le vendredi 07 novembre 2014 au Foyer rural.

- Repas de l'Association des Sapeurs-Pompiers le samedi 13 décembre 2014.

- Achat d'un Renault Kangoo « Isotherme » à Manzat-Communauté pour 2 000 €

- CCAS : Une animation musicale avec gâteau a été offerte aux résidents de l'EHPAD le vendredi 24 octobre 2014.

- Visite du Sous-Préfet de Thiers et de Riom par intérim le jeudi 13 novembre 2014. A ce sujet le remplacement du Sous-Préfet de Riom n'a toujours pas été effectué.

- Mme Alvès interroge le Maire sur le plan social chez Aubert et Duval. Il n'a pas eu d'autres informations.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.